



Certificat de residence retraité algerien

Par **karim**, le **29/06/2011** à **02:51**

Bonjour, Mon père retraité, a travaillé dans les années 70 en France pendant plus de 10 ans. Il n'a jamais eu une carte de résidence de 10 ans mais que de 05 ans renouvelable avant de rentrer définitivement en Algérie. Nous voulons savoir s'il pourra demander un certificat de résidence Algérien Retraité afin d'éviter la demande d'un visa systématiquement selon lui la carte de 10 ans n'existait pas à cet époque (parmi les conditions à remplir est de l'avoir eu). Sinon est-ce qu'il pourra bénéficier d'autres titres de séjours sachant aussi qu'il a eu 04 enfants (français) pendant cette période qui résident actuellement en France. merci

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **04:50**

La seule possibilité est la carte visiteur. Il doit avoir les moyens de vivre en France sans travailler et surtout une assurance maladie personnelle valable en France (et pas l'assurance prise pour venir en vacances)